



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **23 juillet 2020**Compte rendu affiché le **31 juillet 2020**Date de convocation du conseil municipal le **17 juillet 2020**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Carlos PEREIRA à Maoulida M'MADI
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Mustapha USTA

Objet :

Réhabilitation de la piscine Jean Gelet -
Attribution et autorisation de signature - Lot
10

V_DEL_200723_10

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

En séance du 18 décembre 2019, le Conseil municipal a délibéré pour attribuer les marchés de travaux des lots 2 à 9 et 11 pour la réhabilitation de la piscine Jean Gelet et autoriser madame la Maire à les signer.

Le projet de réhabilitation de la piscine Jean Gelet comprend la réhabilitation de l'existant ainsi qu'une extension permettant d'améliorer les conditions d'accueil du public :

- restructuration de la zone bassin (structure, habillage inox, agrandissement des plages) ;
- rénovation complète des installations techniques ;
- extension permettant une mise aux normes et une amélioration de l'équipement sur certains points fonctionnels, de sécurité et de gestion technique (agrandissement de l'accueil, des vestiaires, des locaux techniques) ;
- amélioration des performances énergétiques après travaux sur l'enveloppe du bâtiment existant (isolation, changement des menuiseries) et le choix d'équipements performants.

Une concertation a été menée avec les clubs et associations utilisateurs de la piscine et ce projet a été présenté aux habitants.

Les travaux de désamiantage et déconstruction ont débuté à l'automne 2019 et sont désormais terminés. La phase de réhabilitation va pouvoir débuter.

Le démarrage des travaux nécessite l'attribution du lot 10 – Charpente métallique, décisif pour la bonne coordination des interventions. Dans le cadre de la procédure adaptée engagée le 6 novembre 2019, aucune offre n'avait été reçue. En application de l'article R2122-2 du Code de la commande publique, une procédure négociée a été lancée le 21 janvier 2020, mais s'est à son tour avérée infructueuse.

En application des articles R2121-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande publique, une nouvelle procédure adaptée a été engagée le 23 mars 2020.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 60 %
- prix pour 40 %.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission de mise en concurrence réunie le 21 juillet 2020, a classé les offres et l'entreprise suivante a proposé de retenir l'offre de base et la variante obligatoire de l'entreprise Bourgogne Charpente Métallique classée en première position :

La variante obligatoire porte sur la rénovation de la toiture mobile permettant la découvrabilité du bassin.

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée 1ère par la CMC	Montant de l'offre de base + variante en € HT
10	Charpente métallique	BOURGOGNE CHARPENTE METALLIQUE	188 352,00 €

Le montant des marchés de travaux pour la réhabilitation de la piscine J. Gelet s'élève ainsi à 3 751 577,92 € HT, soit 4 501 893,50 € TTC. Ceci porte le coût d'opération à 5 470 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20200723-V(DEL)200723_10-DE

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'attribuer le marché de travaux du lot 10 – Charpente métallique adaptée à l'entreprise classée première par la Commission de mise en concurrence ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer le marché du lot 10 avec l'entreprise attributaire, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code de la commune et des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article R2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique relatifs aux marchés publics inférieurs aux seuils de procédures formalisées ;

Vu l'article R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Considérant qu'il convient d'attribuer le marché de travaux du lot 10 relatif à la réhabilitation de la piscine Jean Gelet au candidat classé premier par la Commission de mise en concurrence à l'issue de la consultation ;

Entendu le rapport présenté le 23 juillet 2020 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'attribuer le marché de travaux du lot 10 – passé en procédure adaptée à l'entreprise Bourgogne Charpente métallique (offre de base + variante) classée première par la Commission de mise en concurrence ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer le marché du lot 10 avec l'entreprise Bourgogne Charpente Métallique, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 23 juillet 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY